

RÈGLEMENT DU TIRAGE AU SORT DE DEUX PRIX Tenerife Bluetrail by UTMB® 2027 – Stand Val D'Arán

ORGANISATION

Le présent tirage au sort est organisé par Ideco, S.A., avec Code d'identification fiscale (CIF) A38615191 et siège social à Pabellón de Deportes de Tenerife Santiago Martín, C/ Mercedes, s/n, Los Majuelos 38108 La Laguna, Tenerife, dans le but d'attirer de nouveaux coureurs et d'augmenter la visibilité de la marque et la base de données par l'inscription de participants au stand de [Tenerife Bluetrail by UTMB®](#) qui sera situé dans [l'Ultra-Trail® Village de Val D'Arán](#).

Toute personne majeure (18 ans et plus) ayant rempli le formulaire de participation disponible sur la tablette du stand de la [Tenerife Bluetrail by UTMB®](#) pendant l'[HOKA Val d'Aran by UTMB®](#) dans le propre centre de Vielha pourra participer.

Les employés de l'organisation et les personnes directement impliquées dans l'élaboration du tirage au sort ne seront pas autorisés à participer.

PÉRIODE DE PARTICIPATION

La période de participation débutera le 1er juillet à 10h00 et se terminera le 5 juillet à 21h00, durant [l'UTMB Village 2026](#).

Accédez au plan d'accès [ICI](#)

COMMENT PARTICIPER

Pour participer, vous devrez :

- Accéder au formulaire via la tablette disponible dans le stand.
- Remplir correctement les champs obligatoires : nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et nationalité.
- Accepter le présent règlement et la politique de protection des données.

Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois. Les inscriptions en double ou incomplètes seront exclues.

Le règlement du tirage au sort est disponible sur le site web <https://tenerife.utmb.world/es>

SÉLECTION DES GAGNANTS

- Les gagnants seront désignés de manière aléatoire lors d'un tirage au sort parmi toutes les participations valables.
- Le tirage au sort aura lieu le 9 juillet 2026

- 1 gagnant et 2 suppléants, pour chacun des deux prix, (pour palier les cas de désistement ou d'impossibilité de contact) seront tirés au sort.

Les gagnants seront informés du résultat du tirage au sort de trois façons : par courrier électronique et/ou par téléphone et sur les réseaux sociaux, et selon les informations fournies sur le formulaire.

Les gagnants disposeront d'un délai de 10 jours, à compter du jour suivant la réalisation du tirage au sort, pour accepter le prix par courrier électronique à l'adresse de l'organisation inscripciones@tenerifebluetrail.com.

Une fois ce délai écoulé, si le gagnant n'a pas communiqué qu'il accepte le prix (pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisation), le gagnant perdra son droit au prix et le prix sera nul et non avenue.

PRIX

Deux (2) prix seront attribués à deux (2) gagnants.

Premier prix :

- 1 inscription gratuite à la modalité choisie par le/la gagnant(e)
- Vol aller-retour depuis son lieu de résidence (ou le plus proche) pour le coureur + accompagnateur.
- Dates limites du 8 au 11 avril 2027
- Hébergement de 3 nuits maximum en demi-pension

Remarque : notre agence de voyages contactera le/la gagnant(e).

Deuxième prix :

- 1 séjour gratuit de deux nuits en chambre double avec salle de bain pour deux personnes à l'[Albergue de Anaga](#), à profiter avant avril 2027.

CONDITIONS DU PRIX

- Les prix sont personnels et intransmissibles pour le gagnant et son accompagnateur
- Aucun échange des prix en espèces ne sera accepté
- Ils n'incluent pas les autres moyens de transport, ni les autres frais non spécifiés.
- Les prix pourront être utilisés en fonction de la disponibilité et des conditions des fournisseurs
- Les prix devront être utilisés dans la période indiquée.

MODIFICATION ET ANNULATION

L'organisation se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le tirage au sort pour des raisons justifiées, et s'engage à communiquer ces modifications aux participants.

EXCLUSION POUR USAGE FRAUDULEUX

L'organisation se réserve le droit d'exclure les participants qui font un usage frauduleux du système de participation ou qui ne respectent pas les présentes règles.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au présent tirage au sort implique l'acceptation inconditionnelle et totale du présent règlement.

LÉGISLATION ET JURIDICTION

Le présent règlement est régi par le droit espagnol. En cas de litige, les parties se soumettent à la compétence des tribunaux de Santa Cruz de Tenerife.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :

La participation à ce tirage au sort implique la communication de données personnelles pour que IDECO, S.A. puisse contacter les participants et leur remettre le prix décrit. En vertu du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), les données seront traitées conformément aux conditions suivantes :

Les données que IDECO, S.A. traitera sur les participants du tirage au sort sont celles détaillées ci-après : nom complet, carte d'identité, adresse électronique ou numéro de téléphone, ainsi que toute autre donnée nécessaire pour compléter l'inscription obtenue en tant que prix. Le traitement des données collectées est indispensable ; si ces données ne sont pas fournies, la personne ne pourra pas s'inscrire ni recevoir le prix.

La participation au tirage au sort implique nécessairement l'acceptation du présent règlement, y compris l'autorisation de collecter et de publier le nom, le prénom et l'image du participant et, le cas échéant, du gagnant, sur les canaux de communication d'IDECO, à des fins promotionnelles liées à l'événement Tenerife Bluetrail.

Le nom, le prénom et l'image du gagnant pourront être publiés sur les réseaux sociaux et autres canaux de communication d'IDECO afin de faire connaître le résultat du tirage au sort et l'événement.

En ce sens, le participant accepte expressément la collecte et le traitement de ses données aux finalités susmentionnées.

IDECO, S.A. doit être informée de toute modification des données fournies afin qu'elles soient exactes et mises à jour et qu'elles reflètent fidèlement la situation actuelle.

INFORMATIONS DE BASE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES DE LA PART D'IDECO

Responsable du traitement des données : Les données seront traitées par GESTION INSULAR PARA EL DEPORTE, LA CULTURA Y EL OCIO, S.A.U. ([IDECO, S.A.](#)) – CIF A3861519, domiciliée à des fins de notifications à Calle Las Mercedes S/n, Pabellón De Deportes Santiago Martín, 38108 - La Laguna (Tenerife). Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique dpo@idecogestion.net.

Finalité : Gestion du concours, publication des données et/ou de l'image des gagnants sur le site web, les réseaux sociaux et tout autre média appartenant à IDECO.

En acceptant le prix, le gagnant autorise expressément IDECO à utiliser son prénom et ses noms de famille, ainsi que son image, pour leur diffusion sur les réseaux sociaux, sans pouvoir prétendre à une rémunération ou obtenir un quelconque avantage autre que la remise du prix. Tout refus entraînera automatiquement la perte du prix.

Cette autorisation n'a pas de portée géographique spécifique, c'est pourquoi IDECO et les autres personnes physiques ou morales auxquelles IDECO peut céder les droits d'exploitation des photographies ou de parties de celles-ci dans lesquelles le gagnant du prix apparaît peuvent utiliser ces images dans tous les pays du monde sans aucune limite géographique.

L'autorisation couvre toutes les utilisations qui peuvent être faites des photographies, ou de parties de celles-ci, en utilisant les moyens techniques actuellement connus et ceux qui pourraient être développés à l'avenir, et pour toute application.

Les images seront conservées pendant une période indéterminée. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi organique 1/1982 du 5 mai sur la protection civile du droit à l'honneur, à l'intimité personnelle et familiale et à l'image, cette autorisation peut être révoquée à tout moment. La révocation du consentement n'affecte pas la légalité des traitements effectués avant cette révocation.

De même, le titulaire des données s'engage à communiquer toute modification que les données fournies pourraient subir et garantit la véracité des données fournies.

Conservation : Les données seront conservées pendant la période nécessaire à la réalisation de la finalité pour laquelle elles ont été collectées, et aussi longtemps que la personne concernée ne révoquera pas son consentement.

Fondement juridique : Article 6.1 a) RGPD « la personne intéressée a donné son consentement pour le traitement de ses données personnelles pour une ou plusieurs finalités spécifiques ».

Destinataires : Les tiers auxquels les données des gagnants sont communiquées ainsi que les utilisateurs des réseaux sociaux.

Droits : Vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, de limitation et d'opposition à leur traitement, ainsi que le droit de ne pas faire l'objet de



décisions fondées exclusivement sur le traitement automatisé de vos données, le cas échéant, auprès d'IDECO à l'adresse indiquée dans la clause ou à l'adresse électronique protecciondatos@idecogestion.net. Vous pouvez également révoquer votre consentement à tout moment.

Informations complémentaires : Vous pouvez consulter des informations complémentaires sur la protection des données sur notre site web : www.idecogestion.net